

OPALE

PÂTE DIFENACOU 25PPM

RATS BRUNS, RATS NOIRS, CAMPAGNOLS & SOURIS
DIFÉNAOUM 0,0025 %

Informations réglementaires

Type de produit	TP14 – Rodenticide
Type de formulation	Pâte prête à l'emploi (RB)
Substance active	Difénacoum (N°CAS 56073-07-5)
Concentration	0,0025 % m/m
Amérissant	Benzoate de denatonium 10ppm
Nom homologué	LA PASTA DES RONGEURS
N° d'AMM	FR-2012-0506 - Professionnels de la lutte contre les rongeurs
Organismes ciblés	Rats bruns (<i>Rattus norvegicus</i>) Rats noirs (<i>Rattus rattus</i>) Campagnols (<i>Microtus arvalis</i>) Souris domestiques (<i>Mus musculus</i>)
Application	Utilisation en intérieur, autour des bâtiment / en zones ouvertes extérieures, décharge et déchetteries (rats uniquement).

Mode d'action

Le Difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération. Les rongeurs meurent d'hémorragies internes. Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 4 à 10 jours plus tard.

Conditions et doses d'emploi

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage ou des points d'appâts couverts et protégés.

Utilisation en intérieur, autour des bâtiments :

Contre les rats : 100 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.

Contre les souris et les campagnols : 30 g de produit espacés de 3 à 5 mètres.

Utilisation dans les décharges extérieures et déchetteries :

Contre les rats : 100 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.

Inspecter les postes après 2 à 3 jours (souris et campagnols) et 5 à 7 jours (rats) pour vérifier que l'appât est accepté, puis une fois par semaine. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. **NE PAS utiliser en APPÂTAGE PERMANENT.**

Élimination

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la réglementation locale.



Référence et conditionnement

Réf. R9200 : Sachets de 10 g - Seau de 5 kg (Unité)

Précautions d'utilisation

TP14 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Les postes d'appâtage contenant **OPALE PÂTE DIFENACOU 25PPM** doivent être étiquetés avec les informations suivantes :

Nom du produit :	
Substance active :	Ne pas déplacer, ni ouvrir.
Difénacoum	☐ Contient un rodenticide.
Bromadiolone	☐ Antidote : Vitamine K1
Brodifacoum	☐ En cas d'incident, contacter un centre antipoison.
Autre	☐ N°ORFLA : +33 (0)1 45 42 59 59

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause. Vous avez peut être affaire à des rongeurs résistants.

DANGER
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

